



Arrêté municipal

**ARRETE D'OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU DECLASSEMENT DU TRONCON  
DU CHEMIN DE LA ROUE CADASTRE SECTION ZI N°306 DE 389 M<sup>2</sup>**

**Le Maire de la Commune de Saint-Georges-des-Coteaux,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L. 141-3, L. 141-5 et R.141-4 à R. 141-9,

Vu les dispositions du Code des Relations entre le Public et l'Administration,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 26 mai 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints,

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,

Vu la délibération n°2025-29-01-06 du Conseil Municipal du 29 janvier 2025 décidant le lancement de l'enquête publique de déclassement du tronçon du chemin de la Roue cadastré section ZI n°306 de 389 m<sup>2</sup>,

Considérant que pour permettre le déclassement du tronçon du chemin de la Roue cadastré section ZI n°306 de 389 m<sup>2</sup>, il y a lieu d'organiser une enquête publique,

Considérant que le chemin de la Roue est, en son milieu, la limite entre les communes de Saintes (parcelle BM n°846 de 331 m<sup>2</sup>) et de Saint-Georges-des-Coteaux (parcelle ZI n°306 de 389 m<sup>2</sup>) et qu'à ce titre il y a lieu de réaliser une enquête publique conjointe avec la commune de Saintes,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Il sera procédé du mercredi 19 mars 2025 au jeudi 3 avril 2025 inclus, soit pendant 16 jours consécutifs, à une enquête publique sur le projet de déclassement du tronçon du chemin de la Roue cadastré section ZI n°306 de 389 m<sup>2</sup>,

**ARTICLE 2 :** Le dossier de l'enquête publique comprend notamment :

- La délibération du Conseil Municipal,
- Le présent arrêté municipal prescrivant l'enquête publique,
- Une notice explicative conjointe entre la commune de Saintes et la commune de Saint-Georges-des-Coteaux,
- Un plan de situation.

**ARTICLE 3 :** Conformément à la décision de Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Georges-des-Coteaux, Madame Christine YON est désignée en qualité de commissaire-enquêteur pour mener l'enquête susvisée.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public aux dates et lieux indiqués ci-dessous :

- Le mercredi 19 mars 2025 de 9h00 à 12h00 à la Mairie de Saint-Georges-des-Coteaux, 11 Grand Rue, 17 810 Saint-Georges-des-Coteaux.
- Le jeudi 3 avril 2025 de 14h30 à 17h30 à la Mairie de Saintes, square André Maudet, BP 20319, 17 107 Saintes.



**ARTICLE 4 :** Le dossier de l'enquête publique sera tenu à la disposition du public pendant 16 jours consécutifs du mercredi 19 mars 2025 au jeudi 3 avril 2025 inclus à :

- La mairie de Saint-Georges-des-Coteaux (17), le lundi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h ; le mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h et le mardi de 8h30 à 12h. Les informations relatives à l'enquête seront également consultables sur le site internet de la ville : <http://www.saintgeorgesdescoteaux.fr>.
- La mairie de Saintes (17), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 (sauf le jeudi de 10h30 à 12h15) et de 13h15 à 17h30. Les informations relatives à l'enquête seront également consultables sur le site internet de la ville : <http://www.ville-saintes.fr>.

Tout citoyen pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations éventuelles sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur qui les visera et les annexera audit registre.

Pour la parcelle cadastrée section ZI n°306 de 389 m<sup>2</sup> propriété de la commune de Saint-Georges-des-coteaux, ces observations peuvent également être adressées par courriel à l'adresse : [dgs@sgdc17.fr](mailto:dgs@sgdc17.fr) en précisant l'objet « Enquête publique relative au déclassement du tronçon du chemin de la Roue cadastré section ZI n°306 de 389 m<sup>2</sup>. »

**ARTICLE 5 :** Pendant l'enquête, le commissaire-enquêteur entendra toute personne qu'il lui paraîtra utile de consulter. De même, il se fera communiquer toute information ou document nécessaire à la bonne information du public.

**ARTICLE 6 :** A l'expiration du délai prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire de la commune de Saint-Georges-des-Coteaux, le dossier avec son rapport et ses conclusions.

Le Conseil Municipal se prononcera, par délibération, sur ce projet, au vu du rapport d'enquête publique et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur.

**ARTICLE 7 :** Préalablement à l'ouverture de l'enquête publique, il sera procédé par les soins de la ville de Saint-Georges-des-Coteaux :

- A la notification individuelle du dépôt du dossier en mairie, aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception.
- A l'insertion d'un avis au public dans deux journaux diffusés dans le Département de la Charente-Maritime quinze jours au moins avant le début de l'enquête.

**ARTICLE 8 :** L'avis au public est publié par voie d'affichage dans la commune, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.



**ARTICLE 9 :** Le présent arrêté est publié au registre des arrêtés.  
Un exemplaire de cet arrêté est notifié au commissaire-enquêteur.

**ARTICLE 10 :**

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

**ARTICLE 11 :**

Le Maire de la Commune, le comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable de Saint-Jean-d'Angély, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le **30 JAN 2025**  
et de sa publication sur le site de la Commune le **30 JAN 2025**

Fait à Saint-Georges-des-Coteaux le **30 JAN 2025**

Le Maire,

A large, stylized black ink signature is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT GEORGES DES COTEAUX' and the year '17810' at the bottom, with a small emblem in the center.

Frédéric ROUAN

